



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession (avis rectificatif)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-48166>

Département(s) de publication : **77**

Annonce n° **24-48166**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Melun

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR DES VILLES DE MELUN ET DE VAUX-LE-PÉNIL

Description : Les villes de Melun et de Vaux-le-Pénil forment un groupement qui est l'autorité organisatrice du service public de production et distribution d'énergie de chaleur sur leurs territoires. Les modalités de fonctionnement de ce groupement sont précisées dans le Document Programme. La ville de Melun est le coordonnateur de ce groupement. Par délibération des Conseil Municipaux de Melun et Vaux-le-Pénil, respectivement le 1er et le 8 février 2024, les Collectivités ont confirmé le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur. La présente consultation a pour objet de désigner le délégataire de service public qui exploitera le réseau de chaleur des villes de Melun et de Vaux-le-Pénil. Le contrat envisagé est une convention de délégation de service public conformément aux articles L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La procédure utilisée est une procédure ouverte. Les candidats devront remettre de manière simultanée leur dossier de candidature ainsi que leur offre (Les pièces de la candidatures et de l'offre seront néanmoins présentées dans des dossiers distincts), sous un pli unique.

Identifiant de la procédure : e9c9a7e1-1d47-499a-8ce5-e6f100ca3520

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 50721000 Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 09323000 Chauffage urbain

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 350,000,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Conformément à l'article R3123-14 du code de la Commande Publique, la valeur estimée du contrat, correspondant au chiffre d'affaires total hors taxe du concessionnaire pendant la durée du contrat, est estimé à 350 000 000 EUR HT. La durée de la convention de délégation de service public est de 24 ans. La convention de délégation de service public prend effet le 1er janvier 2025. Il est prévu une visite obligatoire des chaufferies et des principales sous stations, en présence des représentants des Collectivités (services techniques) et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Les modalités de cette visite sont décrites dans le règlement de la consultation. L'exécution de cette délégation de service Public comporte une clause sociale d'insertion.

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR DES VILLES DE MELUN ET DE VAUX-LE-PÉNIL

Description : La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a permis de rappeler le rôle important des réseaux de chaleur pour l'efficacité énergétique et la distribution des énergies renouvelables et de récupération. Elle fixe des objectifs ambitieux visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et à multiplier par cinq la quantité de chaleur renouvelable et de récupération livrée par réseau. Dans le cadre du renouvellement de leur contrat de délégation de service public, pour une durée de 24 ans, les Villes de Melun et de Vaux-le-Pénil souhaitent renforcer leur politique énergétique avec l'appui d'un délégataire de service public qui contribuera à : - Sécuriser les approvisionnements en énergies ; - Densifier et étendre le réseau de chaleur ; - Sécuriser la production et la distribution d'énergie calorifique ; - Garantir un taux EnR&R minimum de 65% pendant toute la durée de la concession ; - Proposer et maintenir un prix de l'énergie compétitif pour les abonnés.

Identifiant interne : 240059

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 50721000 Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Description : - Une description détaillée de l'entreprise comprenant notamment, les moyens en personnel et en matériels, les compétences techniques ; - Une liste de références sur les cinq dernières années pour l'exploitation de services similaires ou de toute autre référence, démontrant la capacité à assurer l'exécution du service public objet de la présente procédure. Pour les entreprises nouvellement créées, le candidat peut faire état des références acquises précédemment dans le cadre de la participation à d'autres structures.

Critère :

Type : Autre

Nom : - Les certificats attestant la régularité fiscale et sociale à jour, ou pour les entreprises nouvelles, le récépissé CFE et déclaration sur l'honneur. Le candidat d'un Etat de l'Union Européenne autre que la France ou d'un pays tiers produira les certificats fiscaux et sociaux du pays d'origine ou une attestation sur l'honneur ou une déclaration sous serment.

Critère :

Type : Autre

Nom : - Un extrait K bis de moins de trois mois.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Description : - Bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices clos disponibles ; - Déclaration du chiffre d'affaires global annuel sur les trois derniers exercices ou, pour les entreprises plus récentes, des exercices disponibles ; - Déclaration du chiffre d'affaires réalisé sur des prestations similaires des trois derniers exercices ou, pour les entreprises plus récentes, des exercices disponibles ; - Présentation de la société, de son capital social, composition de l'actionariat.

Critère :

Type : Autre

Nom : EXAMEN DES CANDIDATURES

Description : Conformément aux articles R.3123-11 à -13, un nombre maximum de 3 candidats seront admis à présenter une offre. Les candidatures seront jugées sur les critères suivants : - capacités financières (chiffre d'affaires, Bilan des trois dernières années) - capacités techniques (moyens humains et techniques) - capacités professionnelles (compétences, références, qualifications) A l'issue de cette analyse, celles qui ne peuvent être retenues sont éliminées. Les candidats en seront informés. Le jugement des candidatures sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Critère :

Type : Autre

Nom : Une attestation sur l'honneur de n'avoir pas fait l'objet :

Description : - Depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 433-2, par le huitième alinéa de l'article 434-9, par le deuxième alinéa de l'article 434-9-1, par les articles 435-2 à 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9, par les articles 445-1 et 450-1 du code pénal et par l'article 1741 du code général des impôts. - Depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1 à L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre état de l'E.U. - D'une procédure de liquidation judiciaire prévue par l'article L.640-1 du code de commerce ou de faillite personnelle prononcée en application des articles L.653-1 à L.653-8 du même code ou d'une procédure équivalente pour les personnes régies par un droit étranger. Les personnes admises à la procédure de redressement judiciaire institué par l'article L.631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisible d'exécution du contrat. - D'une condamnation au titre du 5° de l'article 131-39 du code pénal. - Une attestation ou justificatif du respect par le candidat, s'il y est assujetti, de l'obligation prévue aux articles L.5212-1 à 11 du code du travail en matière d'emploi des travailleurs handicapés. - Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle de l'entreprise pour l'année en cours de validité.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère n°2 : Qualité contractuelle et économique de l'offre : note totale sur 40%, selon les sous-critères décrits au Règlement de la consultation.

Critère :

Type : Qualité

Description : Conditions techniques d'exécution : note totale 60 %, selon les sous-critères décrits au Règlement de la consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=p1v>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variante : Autorisée

Date limite de réception des offres : 20/06/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 210 DAY

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Paris, Préfecture de la Région Île de France, Préfecture de Paris,

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Melun

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Melun

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Melun

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Ville de Melun

Organisation qui traite les offres : Ville de Melun

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Tribunal Administratif de Melun

Numéro d'enregistrement : 17770704900017

Adresse postale : 43 rue du Général De Gaulle BP 8630

Ville : Melun cedex

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-melun@juradm.fr

Téléphone : +33160566630

Adresse internet : <http://melun.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Melun

Numéro d'enregistrement : 21770288500013

Département : Service de la Commande Publique

Adresse postale : 16 rue Paul Doumer

Ville : Melun cedex

Code postal : 77011

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Point de contact : Service de la Commande Publique

Adresse électronique : commande.publique@ville-melun.fr

Téléphone : +33164527436

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0005

Nom officiel : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Paris, Préfecture de la Région Île de France, Préfecture de Paris,

Numéro d'enregistrement : 17750000600024

Ville : PARIS CEDEX 15

Code postal : 75911

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : ccira@paris-idf.gouv.fr

Téléphone : +33182524272

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : b4662d81-9eb5-4878-9c6f-d4ddfe6f8c59-01

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

10.1 Modification

Description des modifications : La date limite de réception des candidatures et des offres initialement prévue le 31/05/2024 à 12h00 est repoussée au 20/06/2024 à 12h00. De plus, l'article V "Visite des installations obligatoire" est modifié afin de permettre d'organiser de nouvelles dates de visites sur proposition des candidats.

Les documents de marché ont été modifiés le : 22/04/2024

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 56d79564-53d6-4a61-8257-b423425db56c - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 23/04/2024 à 13:58

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/04/2024